

Excellences, mesdames et messieurs, les ambassadeurs, les représentatives du pays, les représentatives des nations unies, les représentatives des organisations de société civile.

AFJC

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de mon organisation, qui est l'association des femmes juristes de Centrafrique. Je m'appelle Lucie BOALO HAYALI MBASSINGA, et je suis la vice-présidente de AFJC. AFJC est une organisation non-gouvernementale qui a été créée en 1992 pour l'objectif de promouvoir et défendre les Droits de l'Homme en général et ceux des femmes et des enfants en particulier en République Centrafricaine (RCA). AFJC travaille sur les questions de violences sexuelles et basées sur le genre et les violations graves de droits de l'homme. Pour atteindre ses objectifs, AFJC a mis en place des stratégies pour appuyer les victimes de violence (dont beaucoup sont des femmes et des enfants) en fournissant une assistance juridique et judiciaire, un accompagnement psychosocial, et médical.

Introduction

RCA est un pays fragilisé par les multiples conflits armés qui a provoqué des déplacements internes et externes, faisant beaucoup de victimes de violence sexuelle, et de violations de droits de l'homme. AFJC a enregistré presque 11,500 cas de violations graves de droits de l'homme dans moins de deux années. On peut noter que les femmes et les enfants sont les plus touchés par ces violences.

Problématiques

L'AFJC a préparé un rapport alternatif en prévision du prochain examen de l'EPU de la RCA, qui se concentre sur 6 thèmes. Aujourd'hui ma présentation va se concentrer sur trois thématiques :

1. Violences sexuelles et basées sur le genre,
2. Accès égal et adéquat à la justice pour tous, et
3. Inclusion des femmes dans les sphères de décisions.

Violences sexuelles ou basées sur le genre

Les VSBG restent une crise urgente en RCA. Depuis le dernier rapport EPU, le gouvernement n'a pas pris de mesures adéquates pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes ou pour garantir que les victimes puissent accéder à la justice. De mars 2020 à janvier 2022, l'AFJC, a enregistré 10 741 cas de VSBG.

Lors de son EPU de 2018, le gouvernement centrafricain a accepté les recommandations visant à poursuivre les efforts en matière de lutte contre les violences basées sur le genre et à prendre de nouvelles mesures efficaces pour lutter contre toutes les formes de violences sexuelles à l'égard des femmes et des filles.

Le gouvernement a pris des mesures positives pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste, notamment en mettant en place une unité spéciale chargée de traiter les violences sexuelles, en mettant en œuvre une politique nationale en matière de genre et en créant un cours pénal spécial.

Cependant, la violence sexuelle continue d'être utilisée comme arme de guerre. En outre, il y a un vide entre les lois prises et la mise en œuvre effective de ces lois. La plupart de l'aide aux femmes est fournie uniquement par des ONG, et non par le gouvernement, ce qui entraîne un manque de soutien juridique, économique, psychosocial et sanitaire.

Pour promouvoir la justice et prévenir la violence sexuelle et basée sur le genre, nous recommandons que le gouvernement centrafricain :

1. Former la police, les agents de sécurité et les officiers de justice à l'examen et à la gestion des cas de VSBG.

Accès égal et adéquat à la justice pour tous

Malgré ses efforts récents, la RCA ne parvient pas à garantir un accès égal et adéquat à la justice à tous.

Les institutions judiciaires ne sont pas accessibles dans une façon égale. Les victimes sont confrontées à des frais élevés pour porter plainte, pour accéder au jugement, et il faut attendre pour les longues périodes avant d'être traitée. Le service judiciaire ne couvre pas tout le pays, et dans certaines régions il est difficile d'accéder à la justice. Aussi, le gouvernement ne fournit aucun service d'aide juridique aux victimes de violations des droits humains, et la plupart de ces services doivent être fournis par la société civile.

Pour assurer un accès égal et adéquat à la justice pour tous, nous recommandons que le gouvernement centrafricain :

1. Met en œuvre la loi portant l'aide légale en Centrafrique
2. Faciliter l'accès à la justice, notamment organisant des audiences foraines régulières dans les zones éloignées des juridictions permanentes
3. Former les agents de police et les officiers de justice à la sensibilité au genre et à l'élimination des préjugés
4. Augmenter les ressources supplémentaires à la Cour pénale spéciale

Inclusion des femmes dans les sphères de décisions

Un déséquilibre entre les hommes et les femmes dans la sphère politique et dans tous des sphères de décisions demeure. En mars 2023, la RCA se classait au 188ème sur 191 pays en termes d'égalité des sexes. Les femmes sont souvent découragées par leur famille, leur communauté et la société dans son ensemble d'accéder à des postes professionnels importants ou à des rôles décisionnels puissants.

Au sein de l'Assemblée nationale et dans les postes électifs, la représentation féminine est déjà faible. Les femmes sont confrontées à d'importants obstacles lorsqu'elles se présentent aux élections locales, provisoires et nationales – notamment les menaces à leur sécurité, l'intimidation, le manque de moyens financiers et la discrimination. La Constitution de 2016 prévoit des quotas de femmes à la Cour constitutionnelle et au Conseil supérieur de la

communication (une institution de l'État). Malheureusement, la nouvelle Constitution a supprimé ces quotas.

Pour garantir l'inclusion des femmes dans les sphères de décisions, nous recommandons que le gouvernement centrafricain :

1. Promouvoir l'accès et la participation des femmes aux sphères décisionnelles
2. Rétablir les quotas de femmes aux postes clés de l'exécutif et du judiciaire dans la Constitution
3. Créer un environnement qui permet aux femmes de participer à la vie politique et publique.
4. Encourager le leadership des femmes dans la gouvernance communautaire par leurs participations aux élections locales

En conclusion, les femmes continuent de subir la majorité des effets de la violence actuelle en RCA, au même temps qu'elles luttent pour obtenir la promesse illusoire de l'égalité. C'est pourquoi je vous demande de prendre en considération les recommandations que j'ai présentées aujourd'hui.

Je vous remercie pour votre temps.